

# Conseil d'école 1 – Ecole Primaire du Neuhof

## Année scolaire 2022/2023

### Procès-verbal

Mardi 8 novembre 2022, 18h00

#### Introduction, désignation d'un secrétaire de séance et approbation du PV – vote.

#### Tour de table

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Gilles APRAHAMIAN

#### Rappel des points abordés lors du dernier conseil :

1. Règlement intérieur.
2. Point Mairie : Rue école, nom de l'école.
3. Travaux effectués
4. Point périscolaire
5. Projets et apprentissages
6. Rentrée 2022/2023

Pour	Contre	abstention
23	0	1

**PV du troisième conseil d'école 2021/2022 : Adopté**

Le PV du troisième conseil d'école 2021/2022 est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

#### Résultats des élections des parents au Conseil d'Ecole

Nombre d'inscrits : **494** (505 en 2021/2022)  
Nombre de votants : **153** (187 en 2021/2022)  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : **66** (86 en 2021/2022)  
Nombre de suffrages exprimés : **87** (101 en 2021/2022)

#### Taux de participation :

2019	2020	2021	2022
31 %	34 %	37 %	<b>30 %</b>

La nouvelle liste de parents représentants des parents d'élèves est la suivante :

Titulaire	Monsieur HERTZOG Cédric	Corentin S1, CM2
Titulaire	Madame TEIXEIRA Sandy	Romane S4, CE2
Titulaire	Madame BENAOUZ Siham	Narimes s6 CM1
Titulaire	Madame SUMAR Yasemin	Rabia s6 CM1
Titulaire	Mme Anaïs LENTIEZ	Hugo s5, CE2
Titulaire	Madame ROY Gwladys	Juliette S3 CP
Titulaire	Monsieur ANTOINE Nicolas	Camille S3mat GS
Titulaire	Mme Ingrid SCOTTO DI CARLO	Yoann Scotto Di Carlo S2 mat MS
Titulaire	Mme Aurélia BATT	Sacha NAASS6 CM1
Titulaire	M. Baudouin POUILLARD	Aurore POUILLARD, CM2, S1
Titulaire	Mme Marina D'ORTONA	Landry NEGUEM, PS S1mat
Titulaire	M. Paul NEGUEM	Landry NEGUEM, PS S1mat
Titulaire	Mme Gianna REHAIM	Lianna REHAIM, PS
Suppl	Mme Flavie PEROTIN	Martial GAINES, CE2, S5
Suppl	Mme Ebru BEL	Salih BEL, CE2, S4
Suppl	Honoré DJONDANG	Ephraïm DJONDANG, MS, S2mat
Suppl	Mme Stéphanie MEYER THOMAS	Luther MEYER THOMAS CM2 S6
Suppl	Mme Anne-Sophie MARCHAND	Elijah et Izia ESCH CM1 S6 et CE1 S7
Suppl	Mme Asma ERRACHED	Fatima Zahra ERRACHED CM1 S9
Suppl	Mme Meriem CHERGUI	Kenza, CM2 S6 et Soraya, PS S4

Le directeur remercie l'ensemble des parents qui se sont présentés ainsi que les parents qui ont été présents lors des phases de préparation du matériel de vote et de dépouillement.

### **Règlement intérieur, protocole sanitaire, programme PHARe et sécurité**

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

La loi concernant l'instruction obligatoire à 3 ans a été publiée au Journal Officiel le **28 juillet 2019**. Elle s'applique depuis la rentrée scolaire 2019. L'obligation porte sur l'instruction et non sur la scolarisation.

Suite aux perturbations liées au COVID, il nous semblé important d'être plus explicite sur la procédure en cas d'absence, en lien avec la circulaire sur l'absentéisme. Par ailleurs, ces mêmes perturbations nous ont amené à être plus explicites sur les modalités d'entrée et de sortie à l'école maternelle.

Ainsi, lors du précédent conseil, les propositions ont été actées lors du troisième conseil 2021/2022 pour une validation définitive statutaire lors de ce premier conseil de 2022/2023.

#### **Partie modifiée :**

« A l'école élémentaire et à l'école maternelle, les représentants légaux de l'élève sont responsables des manquements à l'obligation scolaire de leur enfant. L'assiduité à l'école est obligatoire. *Toute absence doit être justifiée (par écrit par la famille dans le cahier de liaison)*. L'école doit être informée dès le premier jour d'une

absence. En cas d'absence non justifiée, le directeur est informé et l'école contacte systématiquement la ou les personnes responsables afin d'en connaître le motif. À compter de quatre demi-journées d'absences injustifiées ou d'absences insuffisamment justifiées récurrentes ou perlées le directeur d'école saisit les services académiques.

Un certificat médical est exigible uniquement lorsque l'absence est due à une maladie contagieuse.

Les enseignants sont responsables pendant la totalité de l'horaire scolaire. Toute récupération d'enfant par la famille pendant temps scolaire doit être approuvée par le directeur. *Dans ce cas*, seuls les parents ou personnes majeures signalées par les parents sont autorisés à chercher les enfants. *En maternelle*, seuls les parents ou personnes majeures sont autorisés à déposer l'enfant qui doit être remis à l'enseignant. Seuls les parents ou les personnes majeures signalées par les parents sont autorisés à chercher les enfants lors de la sortie.

Dans chaque classe un registre d'appel est tenu sur lequel sont mentionnées par demi-journées, les absences des élèves inscrits.

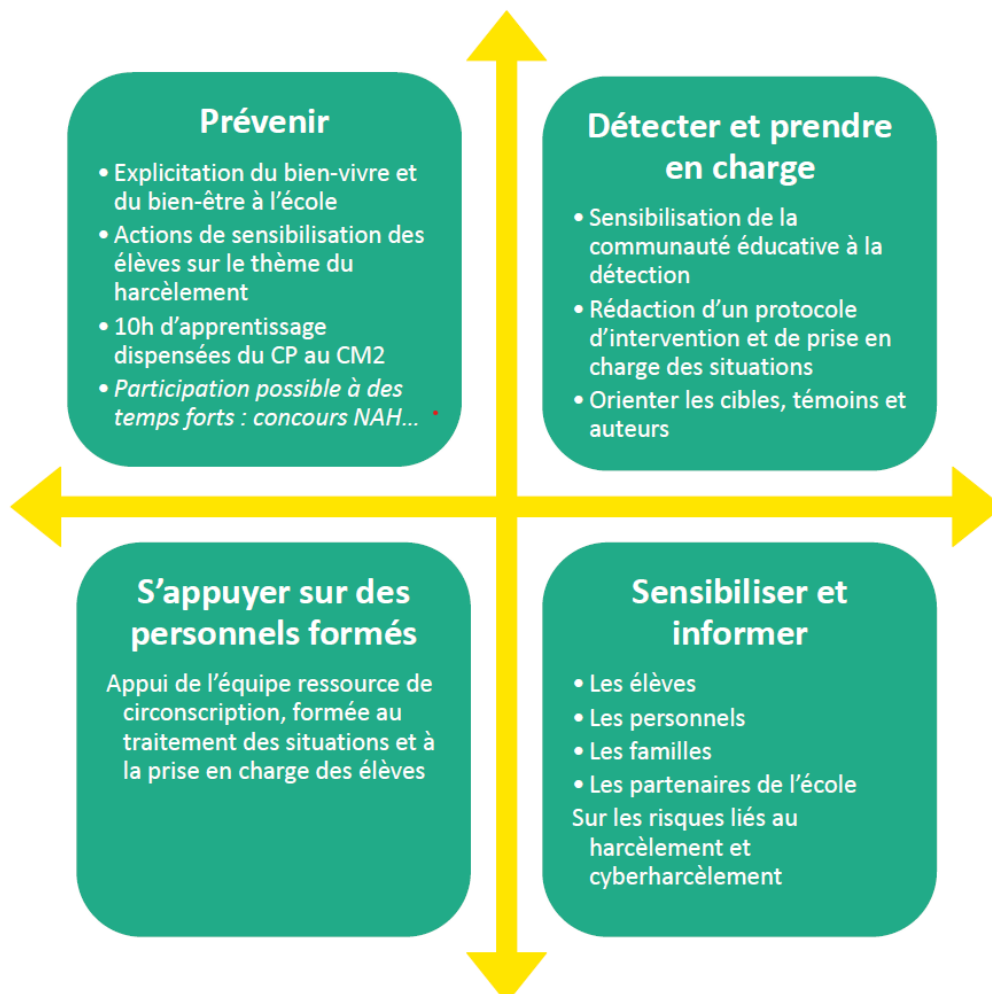
Il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement les horaires de l'école pour des raisons pédagogiques, de responsabilité et de sécurité. Les retards fréquents sont signalés aux services académiques. *En cas de retard, les parents devront s'adresser au directeur au 6 rue Welsch.* »

Pour	Contre	abstention
24	0	0

**Règlement 2022/2023: Adopté**

Le règlement intérieur de l'école 2022/2023 est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

### Programme Phare



L'école Primaire du Neuhof est engagée dans le programme Phare. A ce jour, seul le directeur a suivi la formation nationale à distance pour la partie « détecter et prendre en charge ». Le travail de détection se fait en lien avec les partenaires (AEP, Périscolaire de la ville et foyer).

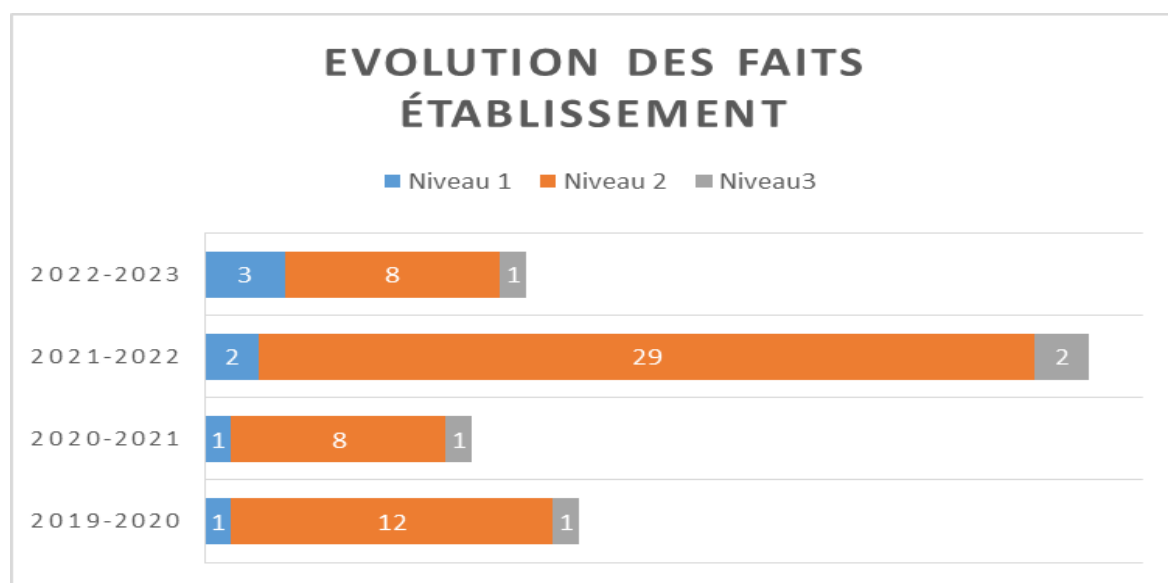
L'équipe s'orientera cette année vers des actions de sensibilisation et d'information sur ce sujet, dans les classes, avec les élèves.

Mme Camille LAURENT, AEP Kammerhof, demande s'il est envisagé à ce jour d'associer les partenaires locaux à la formation PHARe et aux actions qui y sont associées. Le directeur indique que cela n'avait pas été organisé pour l'instant. A l'échelle de l'école, l'information sur ce qui est mis en œuvre par le biais du conseil d'école est le premier degré du partenariat. D'autres actions pourraient être imaginées par la suite.

Un représentant de l'association des parents d'élèves demande combien de situations de harcèlement ont été mises en évidence l'an dernier. Le directeur indique qu'il y a eu trois situations d'élèves à traiter en 2021/2022 : deux dans le cadre scolaire/périscolaire et une dans le cadre privé sur les réseaux sociaux.

Le directeur indique que de nombreuses situations sont traitées sans qu'elles n'évoluent vers des situations de harcèlement, par la vigilance des enseignants et la réaction de l'équipe.

Il est également indiqué que l'éducation Nationale comptabilise les faits qui peuvent être reliés au climat scolaire par l'intermédiaire d'une application « faits établissement ». Le directeur dont à titre indicatif le nombre de faits qui sont remontés par cette application. Il indique que les variations du nombre de faits ces dernières années peut être dû au climat dans l'établissement, à la fréquentation des élèves (deux années de COVID), mais aussi à la décision de signaler les faits sur la plateforme en fonction de la gravité estimée par l'équipe.



## Sécurité

Les PPMS AI et RM ont été mis à jour. Le directeur rappelle les différents types de PPMS en référence au document distribué.

2 exercices ont été pratiqués dans l'école en période 1 :

- 1 Exercice d'alerte incendie (enseignants et enfants prévenus).
- 1 Exercice d'alerte intrusion (enseignants et enfants prévenus).

## Protocole Sanitaire lié au COVID

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire <b>et par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>

En cas de besoin, le site internet de l'école servira pour le dépôt de dossiers à destination des élèves.

## Organisation de l'école

Au 8 novembre 2022, les effectifs constatés sont de 342 élèves (-11) inscrits, 5 enfants sourds et malentendants de l'institut Jacoutôt.

<b>Cycle 1</b>	<b>112 (+4)</b>	S1 PS/MS/GS - 8/9/1	28
<b>Petite section</b>	35 (+7)	S2 PS/MS/GS - 8/9/9	26
<b>Moyenne section</b>	36 (-5)	S3 PS/MS/GS - 10/8/11	29
<b>Grande section</b>	41 (+2)	S4 PS/MS/GS - 9/10/10	29
		S2 CP/CE1 6/19	25

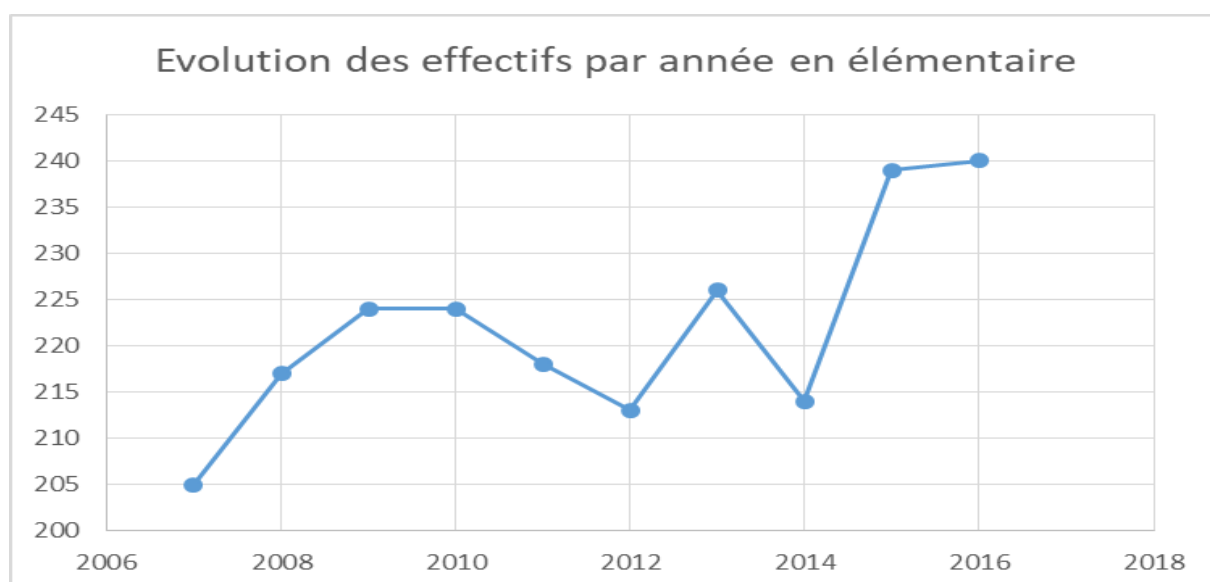
<b>Cycle 2</b>	<b>149 (-4)</b>
<b>CP</b>	50 (-4)
<b>CE1</b>	45 (-11)
<b>CE2</b>	54 (+11)
<b>Cycle 3</b>	<b>81 (-11)</b>
<b>CM1</b>	35 (-8)
<b>CM2</b>	46 (-3)

S3 CP	23
S10 CP + 2 inclusions Jacoutôt	21
S7 CE1	26
S4 CE2	27
S5 CE2	27
S6 CM1/CM2 8/18 + 3 inclusions J	26
S9 CM1	27
S1 CM2	28

### Effectifs constatés en septembre les années précédentes

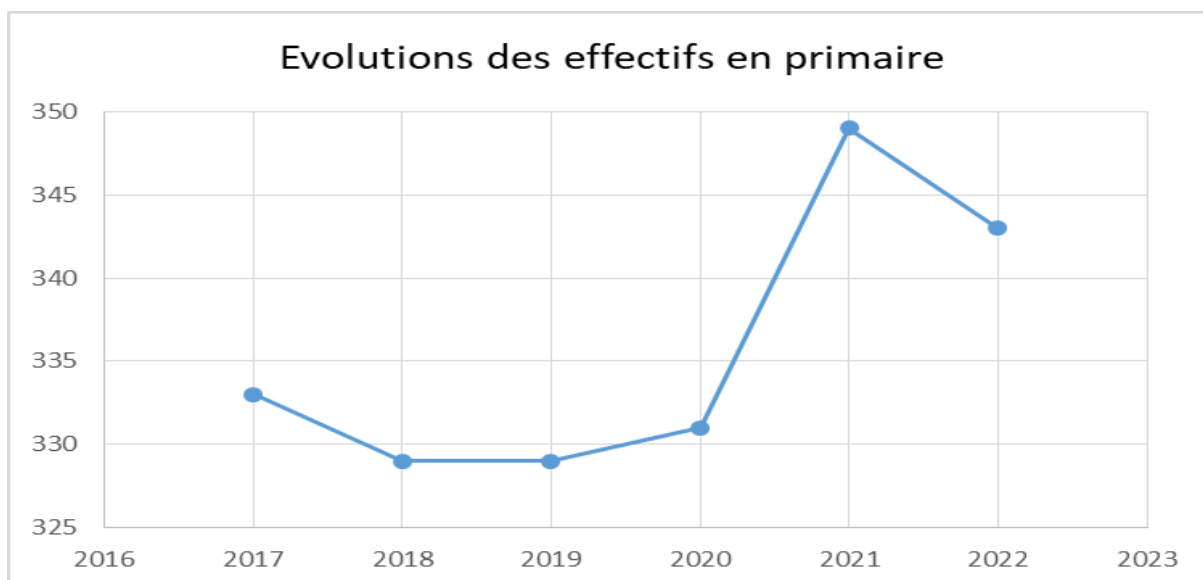
#### Ecole Élémentaire

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
205	217	224	224	218	213	226	214	239	240



#### Ecole Primaire

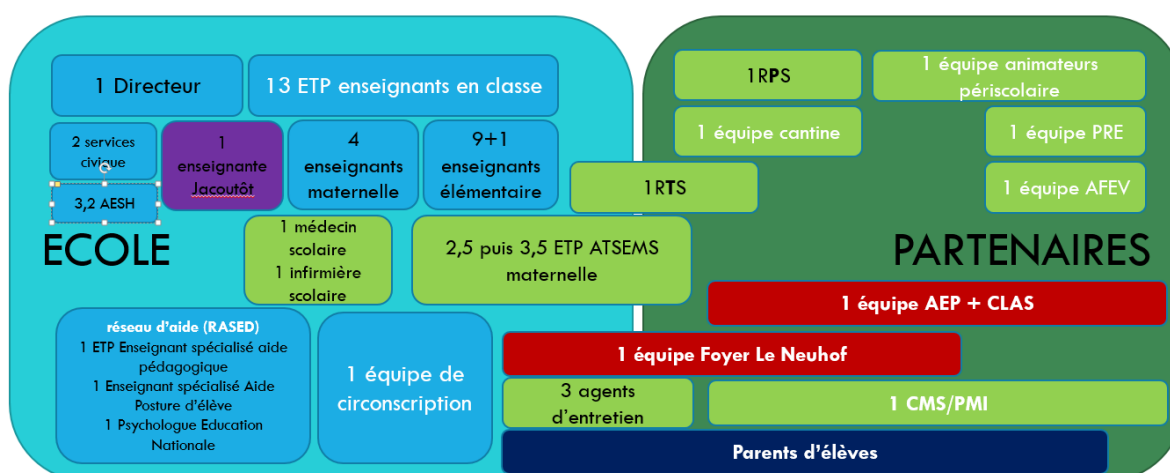
2017	2018	2019	2020	2021	2022
333	329	329	331	349	343



Les représentants des parents d'élèves indiquent qu'ils ont interrogé l'inspection académique sur l'évolution des effectifs et le fait que l'objectif de 24 élèves par classe n'avait pas été atteint dans l'école, sur le nombre d'AESH insuffisant au regard des besoins.

Deux parents ont été reçus par l'IEN de circonscription, Mme KRETZ, pour un entretien permettant de faire remonter précisément au directeur académique les difficultés rencontrées dans l'école. Une réponse de l'adjoint au Directeur Académique est parvenue à M. Hertzog qui en fait part à l'assemblée. M. HERTZOG indique que la réponse ne le satisfait pas. Selon lui, le choix d'avoir un maximum de 24 élèves par classe en GS et en CE1 n'est réalisable qu'en surchargeant les autres niveaux de classe, ce qui n'est pas non plus satisfaisant. Les représentants des parents d'élèves restent également attentifs au nombre d'AESH nommés pour les élèves de l'école. Ils font remarquer que le nombre d'AESH présents n'est pas encore suffisant au regard des besoins exprimés. Ils reprendront contact avec la DSDEN à ce sujet.

### Présentation de l'organisation de l'école



## Rappel des noms des personnes travaillant dans l'école ou avec l'école :

Anne-Laurence KRETZ	Inspectrice de l'éducation Nationale
Emmanuel BIANCO	Directeur
Mehdi KHOUREDIFI	Enseignant (s1 maternelle)
Lisa ARNOLD	Enseignante (s2 maternelle)
Camille ROEHM	Enseignante (s3 maternelle)
Hafida KNITTEL	Enseignante (s4 maternelle)
Gilles APRAHAMIAN	Enseignant (s1)
Adélie MOLINS	Enseignante (s2)
Sophie HANSSEN	Enseignante (s3 – lundis, jeudis, vendredis)
Mélissa GRESSIER	Enseignant (s3 – mardis)
Roxane AJERAGE	Enseignante (s4)
Laetitia GRANDHOMME	Enseignante (s5)
Claire GOMIS	Enseignante (s6)
Claudine MEYER	Enseignante (s7)
Maud FISCHER	Enseignante (s9)
Laura MARCO	Enseignante (s10)
Catherine KELLNER	Enseignante Spécialisée (s11)
Anne MARQUIS	Enseignante Spécialisée
Patricia LOGES	Psychologue de l'Education Nationale
Jocelyne STUMM	Enseignante Classe Jacoutôt (s12)
N'DIAYE Brahim	Service civique
ABDELKHALEK Alham	Service civique
Franck PRIETZ	Responsable Technique de Site
Marie RIESTERER	Agent de Restauration
Ummugul DENIZ	Agent de Restauration
Angela KORRICHE	Agent d'entretien
Myriam USCHE	Agent d'entretien
Nathalie MAGNUS	Agent d'entretien
Soni MOHAMMED	Agent de Restauration Vacataire
Jérôme PREDIT	Responsable périscolaire de site
ALTUN Denis	Animateur périscolaire
AIOU Rosa	Animatrice périscolaire
BADANYAN Emma	Animatrice périscolaire
HOFFMANN Lovina	Animatrice périscolaire
HOFFMANN Divina	Animatrice périscolaire
WEISS Katia	Animatrice périscolaire
BELHACHEMI Zahra	ATSEM
BOUAMDA Fairouz	ATSEM
SCHEECK Coralie	ATSEM
SILVA Solange	ATSEM volante rattachée à l'école
Anissa Hannou	AT SEM
SOUCE Reena	Animatrice périscolaire
JAOUADI Nejiba	Animatrice périscolaire
MUNDSCHAU Sabrina	Animatrice périscolaire
FEIST Elodie	Animatrice périscolaire

## Projet d'Ecole, actions pédagogiques, sorties

---

### Rappel des axes du projet d'école :

Tél. : 03 88 39 68 39

Ecole élémentaire Neuhof  
6, rue Welsch  
67100 Strasbourg

Fax : 03 88 39 68 39



- Objectif 1 : Acquérir des savoirs fondamentaux et consolider des compétences
- Objectif 2 : Développer un environnement scolaire favorisant la sérénité, le respect des valeurs républicaines et la prise de responsabilité
- Objectif 3 : Fédérer les énergies pour une école inclusive et innovante

### **Illustration par quelques actions**

- En maternelle: organisation et travail en équipe avec la mise en place de classes de Petits/Moyens/grands

L'équipe enseignante indique que cette organisation a permis une réelle plus value pour les élèves en cette rentrée. Les élèves de petite section se sont bien adaptés à l'école dans le cadre de ces classes multiniveaux. La répartition des élèves à besoins a pu se faire de manière homogène et a permis de mieux répondre à certaines problématiques d'apprentissages. Cela demande cependant un investissement important au niveau de la coordination de l'équipe. La rentrée avec 2.5 postes d'ATSEM sur la semaine (3 les lundis/mardis et 2 les jeudis/vendredis) n'a pas été facilitante. M. HERRY fait remarquer qu'il y a eu régulièrement une ATSEM « volante ». L'équipe indique que bien que la personne était effectivement présente régulièrement, il n'était pas possible de tenir compte de sa présence dans le travail de préparation en amont. L'équipe se réjouit de voir qu'une ATSEM a finalement été nommée pour la rentrée de novembre. Le directeur remercie l'équipe maternelle (enseignants et ATSEMS) pour son engagement et son travail en cette première période.

- En élémentaire: Décloisonnement en Cycle 3 (Sciences/Histoire/Géographie) et en Cycle 2 (découverte du monde)

Ce type d'organisation est intéressant pour les élèves car elle implique des apprentissages homogènes au niveau de l'école. Cela habitue les élèves à changer d'enseignant au cours de la journée (comme cela sera le cas au collège).

- Programmation d'école dans le domaine de la résolution de problèmes.
- Entraînement dans le domaine de la fluence de la maternelle au CM2
- Harmonisation des méthodes de lecture en CP/CE1 (comme cela était déjà le cas les années précédentes).

### **Autres Projets entre et hors les murs**

Fête du sport au gymnase REUSS (230) Elémentaire

Ecole en forêt (26 +27) CM1+CE2

Parc Friedel (27) CE1

Le grand show des légumes (23) CP

Projet cirque (23 + 27 + 22 + 26) CP + CE1

Escalade (27 + 27) CE1 + CE2

### **A venir :**

Spectacle Django (112) - Maternelle

Pôle sud – l'eau douce (77) MS+GS

Pôle sud - Les jambes à son cou – CM+CE

Bande Dessinée – (28) CM2

Projets ACMISA : Petits- Moyens – Grands Salle 1

Sorties en lien avec le decloisonnement au cycle 3 : musée des moulages, Planétarium de strasbourg.

Les représentants des parents d'élèves indiquent leur déception par rapport au fait qu'aucun élève ne parte en classe avec nuitée cette année. Un projet a été abandonné pour 2 classes par manque de participation. Les enseignants ont indiqué qu'un projet qui ne réunissait pas la majorité des élèves n'avait pas de sens par rapport au projet d'école et aux apprentissages visés. Les enseignants rappellent que l'an passé, 5 projets identiques avaient été abandonnés.

## **Mairie : travaux effectués et demandes formulées / Dotations**

---

### **Travaux effectués**

Changement luminaire en S1 + interrupteurs en S2 ;  
Murs extérieurs rue chanoine Lux et côté presbytère ;  
Renforcement du plafond sous le préau ;  
Changement des chasses d'eau dans les toilettes garçon ;  
Réparation dans les toilettes garçons et filles ;  
Mur dans les toilettes des filles ;  
Plafond refait au premier étage (toilettes en bas et couloir en bas) ;  
Boitiers prises de terre ;  
Grillage fermant l'accès entre le mur et le préau ;  
12 arceaux à vélo en cour de récréation. ;  
Nettoyage des toitures, gouttières et réparation des fuites ;  
Réparation des marches d'accès au bâtiment en maternelle et en élémentaire ;

### **Travaux prévus :**

Espace jardin va être refait et remis à niveau dans la cour maternelle ;  
Tour des arbres remplacé par de la terre végétale ;  
Tri dans les locaux (commande de benne) ;

### **Rue école – entrées et sorties de l'école**

La rue école mise en place à la rentrée fonctionne actuellement. Malgré quelques incivilités liées au non-respect de la signalisation du code de la route constatées au début, le dispositif est respecté par le plus grand nombre et a permis de sécuriser l'entrée de l'école rue des chanoines Lux.

Une rencontre a été organisée à ce sujet en octobre 2022 avec les représentants des parents d'élèves, les représentants de la mairie et l'équipe enseignante.

Le passage régulier des équipes de police municipale est constaté au niveau des deux entrées de l'école et a donné lieu à des verbalisations.

Il est indiqué que la place au niveau de l'entrée 6 rue Welsch sera réorganisée en 2024 (au lieu de 2025 comme cela était prévue auparavant).

### **Installation de modulaires pour l'année scolaire 2023/2024**

Les modulaires seront installés à la place du préau élémentaire et du bâtiment qui était occupé par une activité en rapport avec l'apiculture (2 rue des chanoines Lux).

Le modulaire prévoit sur 1 RDC+ 1 étage : 5 salles de classe, 1 salle périscolaire, une BCD, une salle des maîtres, des bureaux ATSEM, périscolaire, médecin, RASED scolaire ainsi que des sanitaires.

La date des travaux n'a pas encore été arrêtée. Le préau et le gymnase doivent être enlevés. 2 scénarios ont été discutés en Septembre :

1. Enlever le préau et le gymnase en avril puis montage du modulaire en été/automne 2023 pour un accès en période scolaire 2 de l'année scolaire 2023/2024.

2. Enlever le préau et le gymnase en été puis montage du modulaire en été/automne 2023 pour un accès en période scolaire 3 de l'année 2023/2024.

Les enseignants se sont prononcés pour le second scénario. Les représentants des parents d'élèves indiquent que dans le cas du scénario 1, l'école ne pourra pas proposer de fête d'école à cause de l'absence de préau et de gymnase. Cela serait un manque pour la vie de l'école. Ils sont donc aussi favorables au scénario 2.

### **Nouveau nom de l'école : Alice MOSNIER**

Le nouveau nom de l'école a été voté en conseil municipal. Les enseignants souhaiteraient organiser un évènement autour de ce changement de nom et y associer les élèves.

Mme KLEIN indique qu'il peut être mis en place un protocole autour de ce changement de nom. Un vendredi ou mardi en fin de journée (16h30) de la période avril/mai est retenu pour un évènement à ce sujet. Les membres du conseil se questionnent sur une organisation d'une fête d'école à la suite d'un protocole de la mairie, à condition que cela ne perturbe pas ce protocole.

### **Conditions climatiques en cas de chaleur**

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il est possible d'installer dans la cour d'école des dispositifs rafraichissants pour les périodes de forte chaleur en juin (système brumisateur).

## **Points divers et complémentaires**

---

### **Point périscolaire**

M. Jérôme PREDIT répond aux questions des représentants des parents d'élèves concernant les grèves à la cantine. Les représentants des parents indiquent qu'il est parfois difficile de s'organiser pour faire garder les enfants. Les équipes sont informées des préavis de grèves mais les délais peuvent varier. Certains grévistes peuvent se déclarer le jour même de la grève. Les services du périscolaire informent les familles dès qu'ils ont les informations (le plus vite possible). M. Predit indique que lors des grèves, la fermeture de la cantine est parfois causée par le manque de personnel présent pour assurer la préparation des repas et parfois par le manque de personnel présent pour assurer la surveillance des élèves, parfois les deux.

Un repas froid a été servi un jour par manque de personnel pour préparer les repas. Les représentants présents demandent s'il est possible de faire venir les élèves avec leur propre repas tiré du sac. Il est indiqué que ce type d'organisation n'est actuellement pas à l'ordre du jour. M. PREDIT indique que cette année la fréquentation est en hausse au niveau de la cantine.

Mme Camille LAURENT intervient pour présenter les actions menées par l'AEP. L'accueil périscolaire est proposé par l'AEP aux élèves du CP au CM2. Lors de cet accueil, les élèves sont invités à travailler sur les devoirs prévus par les enseignants. Les animateurs proposent des activités en rapport avec les devoirs permettant de travailler les compétences demandées.

Mme Laurent propose aussi des actions sur le temps scolaire en lien avec les enseignants. L'AEP accueille également le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, 20 élèves concernés à l'échelle de l'école, sur proposition des enseignants. L'action est gratuite pour les familles, accompagnement scolaire)

Mme Laurent propose également des actions en partenariat avec l'école.

Des évènements autour de la période de Noël seront proposés par la mairie aux écoles (marché de Noël par exemple). Les écoles seront invitées et informées.

### **Dates des prochains Conseils d'Ecole**

---

Mardi 7 mars 2023 – 18h00-20h00

Mardi 20 juin 2023 – 18h00-20h00

Comptant sur votre présence, je vous adresse mes sincères salutations.

Début du conseil à 18h05

Fin du conseil à 19h55

Le directeur

Emmanuel Bianco